



MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

LE CONTRAT COMPLET POUR
LA PROTECTION DES
TPE/PME



En deux mots :

L'assurance Multirisque Professionnelle est un contrat complet qui garantit **les biens** (bâtiments de l'exploitation, matériel, marchandises et mobilier) et **les responsabilités de l'entreprise**. Modulable en fonction de ses besoins spécifiques, la multirisque professionnelle est l'assurance vie d'une TPE/PME.

NOS assureurs

DEVIS IMMÉDIAT

- AIG
- HISCOX
- MSIG
- ALLIANZ

DEVIS SUR MESURE

- AXA
- ALBINGIA
- BEAZLEY
- GENERALI
- MMA
- MADP
- MSIG
- MUTUELLE ST CHRISTOPHE

DESCRIPTIF DE LA GARANTIE

Assurance de responsabilité :

Celles-ci sont de trois ordres en fonction des besoins de l'entreprise :

- Responsabilité Civile Exploitation liée à l'exploitation courante de l'entreprise (pouvant être étendue à la responsabilité du locataire),
- Responsabilité Civile Professionnelle liée aux prestations de services délivrées,
- Responsabilité Civile Produit (également appelé après livraison) liée aux produits vendus ou livrés.

Assurance de dommages :

Cette garantie couvre l'assuré contre la destruction ou la disparition des biens qui lui appartiennent. Elle couvre également les pertes d'exploitation ou de recettes ainsi que les pertes de valeur vénale de fonds de commerce consécutives à un dommage assuré.

La destruction ou disparition des biens est assurée suite aux différents événements dénommés comme l'incendie, le vol, les dégâts des eaux, le bris de glace, les dommages électriques, le bris de machine, les catastrophes naturelles. Certains assureurs proposent une garantie « tous risques sauf ».

QUELS ARGUMENTAIRES vis-à-vis de vos clients ?

3 bonnes raisons de s'assurer en multirisque pro pour un commerçant :



Un seul contrat pour couvrir les principaux risques : responsabilités, incendie, dégâts des eaux, bris de vitrine, etc.



Un contrat modulable : l'entreprise peut choisir les garanties adaptées à ses besoins (pas de garantie perte d'exploitation, garantie incendie et dégâts des eaux mais pas le bris de glace, choix d'une franchise élevée pour faire baisser la prime, etc.).



Entreprises sinistrées : pour l'assurance multirisque professionnelle, nous pouvons étudier les activités comprises dans le périmètre de nos assureurs partenaires, sans refus de souscription. En cas de sinistre antérieur, les études se font au cas par cas.

QUELS CONSEILS pour vos clients ?

Bon à savoir :

Les critères utilisés par les assureurs pour évaluer le risque :

La prime d'une assurance multirisque pour le professionnel variera selon :

- Le chiffre d'affaires,
- La nature de l'activité exercée,
- L'adresse du risque,
- La superficie des locaux à assurer,
- La valeur et la nature du contenu,
- La qualité de l'occupant (locataire ou propriétaire).

QUELS CONSEILS pour vos clients ?

Conseil n°1 : Assurance du local professionnel : la clause de renonciation à recours :

Attention à la rédaction de cette clause au sein du bail de location du local commercial. Bien rédigée, une clause de renonciation à recours réciproque, permet de faire diminuer la prime du contrat Multirisque Professionnelle. Incluse dans le bail commercial, cette clause évite à l'entreprise d'assurer les risques locatifs liés à l'occupation de locaux à usage professionnel. En cas d'incendie endommageant gravement les locaux occupés par un commerçant, le propriétaire bailleur ne pourra pas se retourner contre ce dernier en cas de clause de renonciation à recours réciproque.

Remarque : La clause doit inclure la renonciation à recours du bailleur contre le locataire, du locataire contre le bailleur, et surtout de leurs assureurs respectifs.

Conseil n°2 : Comment bien accompagner vos clients ?

1 Correctement assurer le bâtiment :

*Bien métrer un local à assurer /
Bien lire un contrat de bail.*

La valorisation du bâtiment se base sur :

- Le déclaratif en m² (attention à la règle proportionnelle de capitaux),
- Le statut de l'occupant (propriétaire VS locataire),
- Le contenu du contrat de bail (les renonciations à recours).

3 Etre vigilant sur la sécurisation du local :

- Les niveaux de sécurité en place sur le local assuré impactent le prix et les garanties accordées,
- Être vigilant au déclaratif et au descriptif de chaque niveau sur le web.

2 Correctement assurer son contenu :

- Correctement valoriser le contenu est primordial,
- Intégrer la valorisation des aménagements au risque d'être insuffisamment couvert.

4 Correctement assurer sa perte d'exploitation :

- Plusieurs durées possibles,
- Ce qui est garanti est la Perte de marge brute et pas Perte de CA :

→ **CA - Frais Variables =
Frais fixes + Bénéfice.**

EXEMPLES de sinistres :



Intoxication alimentaire des clients :

Un auto-entrepreneur vend des produits alimentaires sur les marchés, un de ses clients l'attaque pour intoxication alimentaire.

Comment l'assureur est-il intervenu ?

Le contrat d'assurance Multirisque professionnelle interviendra afin de prendre en charge les frais de défense et les dommages et intérêts à hauteur de **200 000 €**.

Acte de vandalisme sur la vitrine :

Une boulangerie subit un bris de glace suite à un acte de vandalisme.

Comment l'assureur est-il intervenu ?

L'assurance Multirisque Professionnelle indemniser la société pour la réparation de la vitrine à hauteur de **15 000 €** et prendra également en charge la perte de chiffre d'affaires subit suite à la fermeture du commerce le temps de la réparation du dommage, grâce à la garantie "**pertes d'exploitation**".



LES PLUS d'Add Value :

Accès au service d'AXA Partners :

- Service 24/7 de dépannage électrique, chauffage, plomberie, vitrerie,
- Prise en charge des frais d'intervention,
- Des services et une prise en charge décorrélés de vos garanties,
- Pas d'équivalent marché : les volets assistance des contrats sont quasi-exclusivement de l'organisation du service et surtout ne sont activables qu'en cas de sinistre garanti,
- L'assistance AXA intervient pour une simple panne simple et hors sinistre.

Accès à la Protection Juridique de la CFDP :

- Il s'agit aussi bien d'un service de conseil juridique avec une ligne téléphonique disponible illimitée,
- Et aussi d'une couverture protection juridique qui intervient pour des éléments non garantis au contrat principal.

NOS appétits :

Périmètre de souscription : France et Corse inclus
DROM et COM exclus.



Devis immédiat en ligne

- Hotels / Restaurants / Traiteurs
- Commerces alimentaires / non alimentaires
- Artisans
- Bureaux : toute activité tertiaire.
- Établissements de loisirs
- Hygiène / Santé / Beauté / Service à la personne

Devis sur mesure

- Industrie, santé (pharmacies, laboratoires)
- Garages
- Déchets et bois
- Bijouteries
- Logistique
- Casinos
- Pizzerias
- Kebabs



Les exclusions

- Bar à chicha
- Industrie du pétrole

COMMENT SOUSCRIRE ?

Pour vous assurer, il vous suffit de vous connecter sur le site **www.add-value.fr** et **remplir le questionnaire en ligne**.

Pour préparer vos RDV, n'hésitez pas à télécharger le questionnaire, dans la partie "Documents" de votre extranet.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- Les activité(s) à assurer,
- Le chiffre d'affaire,
- L'adresse du risque,
- La surface du local,
- Les moyens de prévention / protection,
- Le capital à assurer,
- L'historique de sinistralité.



Une question ?

souscription@add-value.fr

☎ 01 30 10 18 30

Accédez à votre espace courtier

